



CA CIVIS (Communauté Intercommunale des Villes Solidaires) (Siren : 249740077)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Saint-Pierre
Arrondissement	Saint-Pierre
Département	La Réunion
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/12/2002
Date d'effet	31/12/2002

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Michel FONTAINE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	29 Route de l'Entre-Deux
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	97410 SAINT-PIERRE
Téléphone	
Fax	
Courriel	info.civis@wanadoo.fr
Site internet	www.civis.re

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	les recettes de la CA comprennent : les ressources fiscales mentionnées aux articles 1609 nonies C et 1609 nonies D du Code général des impôts ; le revenu des biens, meubles ou immeubles de la CA ; les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers,

en échange d'un service rendu ; les subventions et dotations de l'Etat, de la Région, du département et des communes ; le produit des dons et legs ; le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ; le produit des emprunts ; le produit du versement destiné aux transports en commun prévu à l'article L2333-64 du CGCT ; la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et le reversement du fonds national de garantie individuelle des ressources

Population

Population totale regroupée	183 407
Densité moyenne	485,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
974	Cilaos (219740248)	5 437
974	Les Avirons (219740016)	11 661
974	L'Étang-Salé (219740040)	14 030
974	Petite-Île (219740057)	12 772
974	Saint-Louis (219740149)	54 557
974	Saint-Pierre (219740164)	84 950

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 43

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie - pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères et assimilés, déchets industriels et commerciaux, enlèvement des carcasses des voitures, monstres et encombrants - traitement des ordures ménagères et assimilés, déchets industriels et commerciaux, enlèvement des carcasses des voitures, monstres et encombrants en provenance d'autres EPCI - construction et gestion de fourrières et tous modes d'action contre la divagation des carnivores domestiques - gestion d'espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire</i>

- Lutte contre les nuisances sonores

- Lutte contre la pollution de l'air

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Gestion du cycle de l'eau : - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : - aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - entretien et aménagement d'un cours d'eau - défense contre les inondations et contre la mer - protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines - maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, la lutte contre l'érosion des sols - animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Gestion des eaux pluviales urbaines

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

- Autres actions environnementales

Services funéraires

- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires

Sanitaires et social

- Action sociale

Au titre de l'action sociale, outre l'obligation réglementaire relative à l'analyse des besoins sociaux (article R.123-1 du CASF), ainsi que la mission principale confiée au CIAS de coordonner et d'animer sur son territoire une action générale de prévention et de développement social en lien avec les institutions publiques et privées (article L.123-5 du CASF), l'action sociale déclarée d'intérêt communautaire se définit dorénavant par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques territorialisées. Pour la cohésion sociale et la solidarité, par le biais de dispositifs inhérents : A- La problématique logement / habitat - création, gestion et entretien de structures d'hébergement tels que notamment centres d'hébergement et d'accueil d'urgence, services d'hébergement et d'accueil temporaire, résidences sociales, maisons relais, centres d'hébergement et de réinsertions sociale - actions en faveur de l'accompagnement psycho social individualisé et collectif favorisant l'accession ou le maintien au logement dans le cadre des agréments relatifs aux dispositifs législatifs en vigueur, - participation ou portage de dispositifs déclarés d'intérêt communautaire améliorant les conditions d'habitat et de vie des publics fragilisés Au champ de l'insertion, de l'économie solidaire et du développement local : - accompagnement individuel et collectif en faveur des jeunes dans le cadre de leurs cursus de formation initiale, de qualification ou de professionnalisation sur la base de projets déclarés d'intérêt communautaire, - initiation et gestion de micro et macro projets définis d'intérêt communautaire ayant pour finalité l'inclusion des publics en difficulté en partenariat avec les acteurs institutionnels de droit commun et associatifs. En faveur de la petite enfance et de la jeunesse - gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) existants : centre multi accueil "moulin à café" situé à Saint-Pierre, centre multi accueil "Anne Mousse" situé à l'Étang-Salé, centre multi accueil "Tom Pouce" situé à Petite-Ile - création et gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) qui seront déclarés d'intérêt communautaire selon des critères pertinents définis par le conseil communautaire - création et gestion des structures innovantes et expérimentales issues des évolutions législatives (ex jardin d'éveil) qui seront limitées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, - gestion du relais des assistantes maternelles de Saint-Pierre, - création, gestion de relais d'assistantes maternelles, de relais accueil parents-enfants déclarés d'intérêt communautaire, - mise en place des accueils de loisirs d'intérêt communautaire favorisant les échanges entre les jeunes enfants des communes membres, - actions d'animations ponctuelles de la petite enfance déclarées d'intérêt communautaire, - mise en œuvre du volet "enfance" dans le cadre du dispositif contrat "enfance jeunesse" ou de ses évolutions législatives à venir. De gérontologie et de handicap : - création et gestion du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), de service de soins infirmiers à domicile Alzheimer (SSIAD Alzheimer), de lits halte soins santé (LHSS) - initiation, création et mise en place d'instances de coordination gérontologique déclarés d'intérêt communautaire, - création et gestion des structures innovantes et expérimentales issues des évolutions législatives déclarées d'intérêt communautaire - participation ou mise en œuvre d'actions intercommunales et

locales d'animation et accompagnement en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées notamment dans le cadre du maintien à domicile déclarées d'intérêt communautaire Des missions transversales - pilotage, ingénierie et appui technique aux services communaux et à leur CCAS sur des missions déclarées d'intérêt communautaire dans le champ de la lutte contre les exclusions, de l'urgence sociale, de l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - conceptualisation et mise en place de ressources en vue d'optimiser l'expertise sociale notamment en proposant des espaces d'analyse de pratiques, de capitalisation de savoirs et données, en créant un observatoire social favorisant le développement de projets adaptés et pertinents sur les micro territoires, - gestion de centres de vacances à vocation sociale déclarés d'intérêt communautaire, - participation à toutes actions déclarées d'intérêt communautaire développées par les principaux partenaires (Conseil départemental, DJSCS, ARS-OI, CHR, CAF, missions locales?..) de l'action sociale et de l'insertion L'intégralité de la compétence d'action sociale ainsi modifiée est transférée au centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Les communes et les CCAS conserveront leurs compétences en matière d'aides sociales et d'action sociale à l'exclusion de celles relevant de l'intérêt communautaire

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion

Développement et aménagement économique

- ~~Elaboration de~~ Développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace communautaire : élaboration d'une charte intercommunale de développement et d'aménagement

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

Transports scolaires et périscolaires : organisation et réalisation d'une offre de transports scolaires et péri-scolaires

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Équilibre social de l'habitat : réserves foncières pour la mise en ?uvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; pour mettre en ?uvre la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat, la communauté d'agglomération sera titulaire du droit de préemption urbain dans les périmètres fixés, après délibérations concordantes de la ou des communes concernées, et du conseil de communauté

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

Infrastructures

- Ports
Aéroport et port - création et/ou gestion d'infrastructures aéroportuaire et portuaire d'intérêt communautaire
- Aérodrômes
Autres
- Préparation et réalisation des enquêtes de recensement de la population
le recensement de la population a été déclaré d'intérêt communautaire par délibération n°03.10.24-13/35 du conseil communautaire en date du 24 octobre 2003 La délibération n°231113-27 du 13.11.2023 portant enquête de recensement de la population 2024 - recrutement des agents recenseurs confirme l'intérêt communautaire du recensement de la population pour l'année 2024
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)
Communication électronique, pour les actions de ce secteur déclarées d'intérêt communautaire : - établir et exploiter sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L.32 du Code des postes et communications électroniques - acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants, - mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants - intervenir en cohérence avec les réseaux d'initiative publique pour garantir l'utilisation partagée des infrastructures établies ou acquises
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Autres
Coopération décentralisée : réalisation de projets et d'action de coopération décentralisée Assurances : gestion des assurances multirisques, action de prévention et de coordination de la politique des assurances statutaires Formation professionnelle des adultes demandeurs d'emplois : dispositions financières particulières . La communauté d'agglomération peut attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements d'intérêt commun dans le cadre des compétences génériques renseignées dans les statuts. Le conseil voter des financements à la majorité simple dans la limite de 50% du solde à charge des communes. La communauté d'agglomération institue une dotation de solidarité communautaire par délibération du conseil à la majorité des deux tiers, en tenant compte notamment de l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant et de l'importance des charges de ses communes membres

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
974	SM de Pierrefonds (259741007)	SM ouvert	353 322
974	Ile De La Réunion Mobilités (200045276)	SM ouvert	880 875
974	SM de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion dénommé ILEVA (200045342)	SM ouvert	536 140
974	SM d'études et de programmation du SCOT du Grand Sud (259741080)	SM fermé	317 956
974	SAEP des Hirondelles (200101079)	SM fermé	317 956

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)